



Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE)
Pour les Professeurs de la Ville de Paris
**LE SNADM APPELLE À
LA GRÈVE ADMINISTRATIVE DES ÉVALUATIONS**

Créée le 30 août 2013 par le décret 2013-790, l'Indemnité de Suivi et d'Accompagnement des Élèves (ISAE) attribuée aux professeurs des écoles est venue réparer une injustice flagrante, puisque les professeurs du second degré perçoivent l'indemnité de Suivi et d'Orientation des Élèves (ISOE) depuis 1993.

En vertu de l'homologie statutaire entre les professeurs de la Ville de Paris et les enseignants du premier degré, mise en place depuis 1990, **tous les textes nationaux nous ont été déclinés** (grilles indiciaires, PPCR, masterisation, REP/REP+).

Il n'en est pas de même pour l'ISAE.

Depuis la sortie du décret, le SNADM réclame à juste titre que cette indemnité soit appliquée aux PVP. En effet, **nous assurons dans chacune de nos disciplines l'évaluation et le suivi des élèves dont nous avons la charge, tout au long de l'année scolaire, tout au long de leur scolarité en cycle 2 et 3 et enfin lors de la liaison école-collège.** Cette mission figure d'ailleurs en toutes lettres dans la circulaire Molle-Jardin et notre règlement de service. Nous rencontrons également les parents chaque fois qu'il en est besoin.

Pourtant, la Ville de Paris a jusqu'ici persisté dans son refus, en remettant en cause la nature de nos évaluations et le coût de la mesure.

Cette indemnité est pourtant accordée par l'EN à des personnels qui ne sont pas en charge de classe (directeurs) ou ne remplissent pas le LSUN (ZIL, RASED).

De façon paradoxale, la Ville de Paris attribue sans sourciller l'ISOE aux professeurs de conservatoire depuis 1995, aux professeurs de l'école du Breuil et aux assistants d'enseignements artistiques depuis 1997. Enfin, alors que notre employeur met en avant sa politique indemnitaire, l'Indemnité Forfaitaire Personnel Enseignant, seule à être perçue par tous les PVP, n'est que de...**1,02€**...

**POUR LE RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUITÉ, APRÈS CINQ ANS DE REFUS,
IL EST GRAND TEMPS DE RÉAGIR !**

C'est pourquoi, les professeurs de la Ville de Paris présents à l'assemblée générale de rentrée ont décidé de voter à une très large majorité la grève administrative des évaluations, **dans toutes les disciplines.** Ces évaluations seront bien sûr dûment établies, mais ne seront plus communiquées jusqu'à nouvel ordre. Cette action commencera dès septembre avec les évaluations natation, « savoir-nager » et « savoir se sauver » dont les résultats ne devront remonter ni à l'académie, ni à la ville de Paris.

Cette action n'a pas pour but de mettre en difficulté nos collègues professeurs des écoles ni les EAPS avec lesquels nous travaillons aux bords des bassins, mais bien de faire valoir nos **droits parfaitement légitimes à l'ISAE.** Il ne s'agit rien moins que de faire reconnaître cette partie de notre travail, ainsi qu'il en est pour tous nos collègues enseignants, nationaux et municipaux. Le plus tôt sera le mieux.